



VAL
ÈS COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DUNES
HISTOIRES D'AVENIR

Rapport d'activités

2022



Sommaire

Sommaire.....	p.2
Introduction.....	p.3
Territoire.....	p.4
Population.....	p.5
Fonctionnement.....	p.6
Délégations.....	p.7
Bureau communautaire.....	p.10
Conseillers communautaires.....	p.11
Conférence des maires.....	p.13
Commissions.....	p.14
Commission développement économique.....	p.14
Commission finances.....	p.15
Commission travaux et voies.....	p.18
Commission réseaux.....	p.19
Commission aménagement de l'espace.....	p.21
Commission services au public.....	p.23
Commission complexe aquatique et forme.....	p.25
Commission tourisme, culture, patrimoine et animation communautaire.....	p.26
Commission transition énergétique et milieux naturels.....	p.28
Commission transports et politique vélo.....	p.29
Commission collecte et traitement des déchets.....	p.30
Commission temporaire création d'un nouveau siège administratif.....	p.33
Autres actions.....	p.34

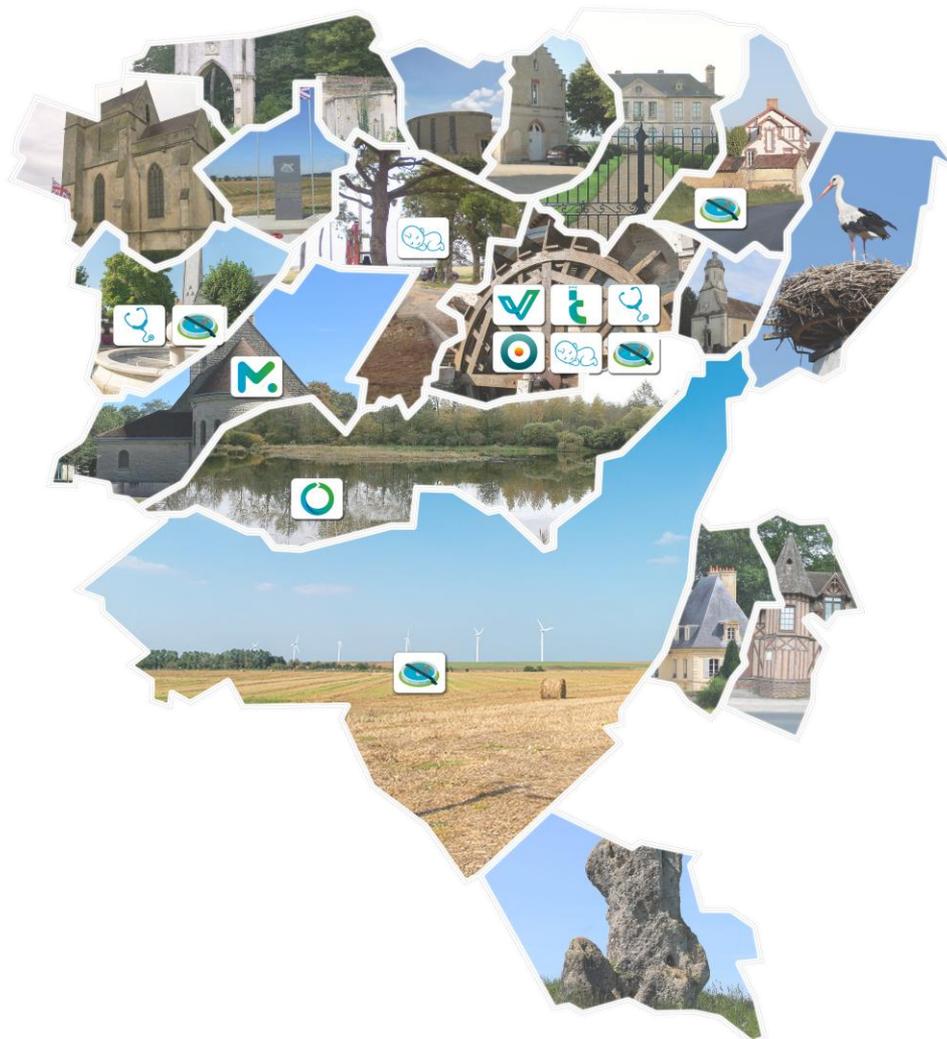
Introduction

Des votes importants pour la Communauté de communes Valès dunes ont marqué l'année 2022 : mise en place du tri des biodéchets à la source et de la taxe incitative pour la gestion des déchets, vote en faveur de la Fiscalité Professionnelle Unique et approbation du schéma directeur cyclable pour le volet mobilité.

2022 a également été l'année du lancement des travaux intérieurs de la nouvelle Maison de services au public, et d'une nouvelle édition de la fête médiévale qui a ponctué l'année d'un rendez-vous incontournable.

TERRITOIRE

Val ès dunes est une Communauté de communes située au sud-est de Caen et composée de 18 communes.



Siège de la Communauté de communes

1 rue Guéritot 14370 Argences



Maison de services au public

10 rue Léonard Gille 14370 Bellengreville



Otri

1 route de St-Pierre-sur-Dives 14370 Moul-Chicheboville



Stations d'épuration



Office de Tourisme

place du général Leclerc 14370 Argences



Centre aqualudique et sportif dunëo

allée Val ès dunes 14370 Argences



Pôle santé

allée Val ès dunes 14370 Argences

Maison de santé

3 rue du Général de Gaulle 14370 Frénouville



Relais Petite Enfance Le Moulin des Petits

rue Dusoir 14370 Argences

Relais Petite Enfance La Petite Libellule

chemin de Béneauville 14370 Vimont

POPULATION

Argences	3 798
Banneville-la-Campagne	171
Bellengreville	1 470
Cagny	2 003
Canteloup	190
Cesny-aux-Vignes	419
Cléville	387
Condé-sur-Ifs	434
Emiéville	633
Frénouville	1 981

Janville	386
Moult-Chicheboville	3 344
Ouézy	241
Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	209
Saint-Pair	244
Saint-Pierre-du-Jonquet	273
Valambray	1 700
Vimont	826

TOTAL 18 709

Chiffres INSEE - Population municipale légale 2020 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision. Il est composé de 39 conseillers titulaires et 12 conseillers suppléants. Il délibère sur les actions à mener et les projets à développer.

Le Bureau est un comité restreint du Conseil Communautaire, composé du Président et des 9 Vice-présidents.

Les 12 commissions sont des groupes de réflexion chargés de débattre sur les actions à mener et les projets à développer :

1. Développement économique
2. Finances
3. Travaux et voies
4. Réseaux
5. Aménagement de l'espace
6. Services au public
7. Complexe aquatique et forme
8. Tourisme, culture, patrimoine et animation communautaire
9. Transition énergétique et milieux naturels
10. Transports et politique vélo
11. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
12. Commission temporaire : Création d'un nouveau siège administratif.

DÉLÉGATIONS

DÉLÉGATION DE POUVOIR AU PRÉSIDENT

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires.
- Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, pour chaque opération, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, contrats et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires, ainsi qu'établir et signer les conventions d'encaissement et de reversement pour le compte de tiers partenaires.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts dans la limite des crédits inscrits au budget.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaine), le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- Exercer, au nom de la Communauté de Communes, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Communauté de Communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions que fixe le Conseil Communautaire.
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle dans le cadre des marchés passés.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite fixée par le Conseil communautaire.
- Donner, en application de l'article L324-1 du Code de l'Urbanisme l'avis de la Communauté de Communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- Prendre toute décision concernant la conclusion et l'exécution de tout contrat avec toute société agréée d'une ou plusieurs des filières REP (emballages ménagers, papiers graphiques, DDS, textiles, DEEE, piles, mobilier,...) aux fins de l'attribution de soutiens financiers et de la gestion des déchets, conformément aux dispositions le l'article L. 541-10 du code de l'environnement et des textes pris pour son application, ainsi que toute décision concernant la conclusion et l'exécution des conventions et avenants s'y rapportant.

DÉLÉGATION DE POUVOIR AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Passer les conventions avec les organismes utilisant le centre aquatique.
- Statuer sur les modifications de tarifs et d'horaires d'ouverture pour les manifestations événementielles organisées par la Société RECREA au centre aquatique.
- Conclure les contrats et marchés pour une somme ne dépassant pas 40 000 € HT.
- Solliciter toutes aides et subventions possibles pour les contrats et marchés dont le montant estimé est inférieur à 40 000 € HT.
- Arrêter les tarifs applicables aux régies communautaires.

BUREAU COMMUNAUTAIRE



PHILIPPE PESQUEREL
Président



PATRICE MARTIN
Vice-Président
« Finances et Développement économique »



CLAUDE FOUCHER
Vice-Président
« Travaux, voies et réseaux »



MARIE-FRANÇOISE ISABEL
Vice-Présidente
« Aménagement de l'espace »



NATHALY MONROCCQ
Vice-Présidente
« Service au public, communication et administration »



ÉRIC MARGERIE
Vice-Président
« Complexe aquatique et forme »



RÉGINE ÉNÉE
Vice-Présidente
« Tourisme, culture patrimoine et animation communautaire »



LAURENT DECLERCK
Vice-Président
« Transition énergétique, et milieux naturels »



ALEXANDRA LÉPINAY
Vice-Présidente
« Transport et politique vélo »



JACQUES-YVES OUIN
Vice-Président
« Collecte et traitement des déchets »

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES 1/2

ARGENCES

Dominique DELIVET
Brigitte FIQUET-ASSIRATI
Gilbert GEMY
Florence GUÉRIN
Marie-Françoise ISABEL
Lydie MAIGRET
Richard MARTIN
Jacques-Yves OUIN

BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE

Ann BAUGAS
Jean-Yves MAUBANT
(suppléant)

BELLENGREVILLE

Nathaly MONROCQ
Philippe PESQUEREL
Florence SERANDOUR

CAGNY

Guillaume LECOEUR
Magali LONCLE
Eric MARGERIE

CANTELOUP

Sophie de GIBON
Gwenaëlle de MICHIEL
(suppléante)

CESNY-AUX-VIGNES

Eric DUVAL
Christian CALLEJAS
(suppléant)

CLÉVILLE

Michel CRUCHON
Michèle MOTYKA
(suppléante)

CONDÉ-SUR-IFS

Laurent DECLERCK
Jean-Pierre QUILLET
(suppléant)

ÉMIÉVILLE

Stéphane AMILCAR
Emmanuel MÉZERAY
(suppléant)

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES 2/2

FRÉNOUVILLE

Régine ÉNÉE
William HERFORT
Philippe PIARD
Alain PORQUET

SAINT-OUEN-DU- MESNIL-OGER

Claude FOUCHER
Françoise LECLERC
(suppléante)

JANVILLE

Henri LEHUGEUR
Siegfried GLESSMER (suppléant)

SAINT-PAIR

Patricia LECOMTE
Martine JULIEN
(suppléante)

MOULT- CHICHEBOVILLE

Coralie ARRUEGO
Stéphane CASTEL
Alexandra LEPINAY
Matthieu PICHON
Alexandre PIGEONNIER
Sylvie SALLE

SAINT-PIERRE-DU- JONQUET

Didier LEMONNIER
Hubert LABEY
(suppléant)

VALAMBRAY

Alain BOHEME
Patrice MARTIN
Laurence MORIN

OUÉZY

Joël DUGUEY
Paul MARIE (suppléant)

VIMONT

Jean-Pierre FORGEAS
Yves ROCHER (suppléant)

CONFÉRENCE DES MAIRES

Organe obligatoire, la conférence des maires est composée de l'ensemble des maires des communes constituant l'intercommunalité. Elle se réunit toutes les fois que l'intérêt général le justifie. Elle est un lieu privilégié de discussion politique des grandes orientations communautaires, comme des évolutions organisationnelles et/ou statutaires.

ARGENCES : Dominique DELIVET
BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE : Ann BAUGAS
BELLENGREVILLE : Dominique PIAT
CAGNY : Éric MARGERIE
CANTELOUP : Sophie de GIBON
CESNY-AUX-VIGNES : Éric DUVAL
CLÉVILLE : Michel CRUCHON
CONDÉ-SUR-IFS : Laurent DECLERCK
ÉMIÉVILLE : Stéphane AMILCAR
FRÉNOUVILLE : Alain PORQUET
JANVILLE : Henri LEHUGEUR
MOULT-CHICHEBOVILLE : Coralie ARRUEGO
OUÉZY : Joël DUGUEY
SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER : Michel BIZET
SAINT-PAIR : Patricia LECOMTE
SAINT-PIERRE-DU-JONQUET : Didier LEMONNIER
VALAMBRAY : Patrice MARTIN
VIMONT : Jean-Pierre FORGEAS



COMMISSIONS

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Président : Patrice MARTIN

Membres

Ann BAUGAS

Dominique DELIVET

Pascal GENISSEL

Siegfried GLESSMER

Vincent GOUPIL

Nicole GRENIER

Benjamin LECLÈRE

Patricia LECOMTE

Didier LEMONNIER

Isabelle NEZET

Alexandre PIGEONNIER

Christel POIROT

Chiffres Clés

1^{er} pôle économique hors Caen la Mer

5-6 zones d'activités économiques

143 hectares

900 entreprises actives

Fait marquant

Une rencontre autour du développement économique a été organisée le 9 septembre 2022. Plusieurs entrepreneurs de Val ès dunes ont été conviés afin de leur faire connaître la Communauté de communes et de récolter leurs besoins et attentes en matière de soutien aux entreprises.



COMMISSION FINANCES

Président : Patrice MARTIN

Membres

Ann BAUGAS

Joël DUGUEY

Eric DUVAL

Sophie de GIBON

Patricia LECOMTE

Didier LEMONNIER

Lydie MAIGRET

Emmanuel MEZERAY

Matthieu PICHON

Éléments financiers

BUDGET PRINCIPAL



Fonctionnement

5 975 550,17 €



Investissement

2 896 1766,00 €

BUDGET ANNEXE COMPLEXE AQUATIQUE



Fonctionnement

2 003 487,00 €



Investissement

4 013 630,83 €

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES



Fonctionnement

3 171 556,30 €



Investissement

604 766,00 € en dépenses

814 198,61 € en recettes

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Fonctionnement

1 871 794,79 €



Investissement

3 544 670,59 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Fonctionnement

23 133,64 €



Investissement

320 738,00 €

Faits marquants

1/ Le Conseil communautaire a décidé **d'attribuer les subventions suivantes** :

- Association POM musique : 95 196 €
- Association Loisirs et Culture de Cléville (subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une soirée cinéma de plein air à la mémoire de Jacques Perrin) : 600 €
- Mission Locale Caen la Mer Calvados Centre (subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du projet collectif Rythm n'percu) : 1000 €
- Commune de Moul-Chicheboville (subvention exceptionnelle dans le cadre de la tenue du salon du polar 2022 « La Cigogne Noire ») : 1 798 €.

2/ La mise en œuvre de la nomenclature M57, approuvée par délibération n° 2021/119 du 21 juillet 2021, oblige à l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Ce règlement, adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire, formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la Communauté de communes Valès dunes et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion.

Le règlement assure la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures.

Valable jusqu'à la fin de la mandature, il pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

3/ Lors de sa fusion en 2017, la Communauté de communes Valès dunes n'a pas eu à modifier sa fiscalité. Elle était donc toujours en fiscalité additionnelle, cas unique dans le Calvados.

Prévu à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) représente le régime le plus intégré des EPCI à fiscalité propre puisque l'EPCI se substitue à l'ensemble de ses communes membres pour l'application des dispositions relatives à la fiscalité professionnelle.

Le Conseil communautaire a décidé d'instaurer le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2023.

COMMISSION TRAVAUX ET VOIES

Président : Claude FOUCHER

Membres

Ann BAUGAS

Daniel BUISSON

Christian CALLEJAS

Jean-Christophe CARON

Stéphane CASTEL

Gilbert GEMY

Michel DECAMBOS

Joël DUGUEY

Hubert LABEY

Michel LAINÉ

Patricia LECOMTE

Pierre-Adrien LECLERC

Jean-Yves MAUBANT

Gwénaëlle de MICHIEL

Jean-Pierre QUILLET

Jean-François SAVIN

Faits marquants

1/ **Le programme voirie 2022** comprenait en tranche ferme :
Chemin du grand plain à Saint-Pierre-du-Jonquet, chemin du grand marais à Banneville-la-Campagne, chemin du Prieuré à Cagny, impasse du château d'eau à Cagny, le Mesnil Frémentel à Cagny, rue du 8 mai 1945 à Frénoville, rue du traité de Rome à Moulton, rue d'Ingouville à Moulton, giratoire de la mairie à Argences, impasse de la ZA à Argences, route des Closières à Airan.

Le programme comprenait en tranches optionnelles :
Rue du marais à Argences, rue du Mont Jacob à Airan.



COMMISSION RESEAUX

Président : Claude FOUCHER

Membres

Ann BAUGAS

Alain BOHEME

Karim BOURBIA

Jean-Christophe CARON

Stéphane CASTEL

Gilbert GEMY

Michel DECAMBOS

Hubert LABEY

Michel LAINÉ

Patricia LECOMTE

Henri LEHUGEUR

Jean-Pierre QUILLET

Faits marquants

1/ Les contrôles des installations d'assainissement non collectif sont réalisés par la SAUR dans le cadre de la délégation de service public (et par Veolia pour les communes de l'ex communauté de communes Entre Bois et Marais jusqu'au 30 septembre 2022). Les tarifs contenus dans la Délégation de Service Public et applicables ne concernait que la part délégataire. Afin de couvrir les frais de secrétariat et de gestion induits par ces contrôles, et après avis de la commission finances, **le Conseil communautaire a approuvé la création d'une part collectivité sur le tarif « installations existantes – Contrôle diagnostic d'une installation existante »** pour un montant de 32,99 € HT, soit 36,29 € TTC.

2/ **Le Conseil communautaire a décidé la majoration de la redevance due au titre des missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif** prévue au III de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales de 400% en cas d'obstacle à l'accomplissement de ces missions.

3/ Le Conseil communautaire a décidé de **procéder à la révision des zonages des communes de Banneville-la-Campagne, de Janville, de Saint-Pair et de Saint-Pierre-du-Jonquet** et de zoner en assainissement non collectif les secteurs non encore raccordés à l'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire a également décidé de lancer une enquête publique correspondante.

4/ Le Conseil communautaire a décidé de **retenir les travaux suivants au titre du programme de réhabilitation 2022 de l'assainissement collectif**:

- Route de Paris à Cagny
- Rue du Marais à Argences
- Rue du Mont Jacob à Airan.

5/ Dans le cadre de sa compétence en matière d'assainissement, la Communauté de communes a réalisé **de vastes travaux pour relier la station d'épuration d'Argences à la Dives grâce à une canalisation de 7 kilomètres**. Cette demande des services de l'Etat permet de mieux répartir les eaux traitées de la station d'épuration entre la Muance et la Dives.

Les travaux ont été réalisés par un groupement d'entreprises (Cise TP, Sogea et SAUR) sous maîtrise d'œuvre du cabinet Safège.



COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Présidente : Marie-Françoise ISABEL

Membres

Guy d'ALES

Coralie ARRUEGO

Ann BAUGAS

Michel BIZET

Jean-Christophe CARON

Dominique DELIVET

Eric DUVAL

Paul GENEST

Sophie de GIBON

Emmanuelle LEGRAND

Henri LEHUGEUR

Didier LEMONNIER

Isabelle NEZET

Philippe OUVRARD

Philippe PIARD

Fabienne ROYER-COCAIN

Faits marquants

1/ **La commune de Saint-Pair a engagé la révision de son PLU en 2017.** Suite au transfert de la compétence PLUi en 2019, la Communauté de communes a repris la procédure de révision dont l'arrêt du projet a été délibéré en octobre 2021. Une enquête publique a été organisée en mars 2022. Le projet de PLU arrêté a été ajusté en conséquence.

Le Conseil communautaire a approuvé le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur.

2/ Le Conseil communautaire a décidé **d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser délimitées par le PLU de Saint-Pair.**

3/ Au printemps 2022, la commune d'Argences a sollicité la Communauté de communes pour initier une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme afin de pouvoir adapter les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la zone AU située route de Vimont, et ainsi mener à bien une opération d'aménagement de développement résidentiel.

Le Conseil communautaire a décidé l'engagement d'une procédure de modification du Plan Local d'urbanisme de la commune d'Argences afin de modifier les OAP de manière à permettre une opération d'aménagement à vocation d'habitat.

4/ Le Conseil communautaire a approuvé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Frénoville.



COMMISSION SERVICES AU PUBLIC

Présidente : Nathaly MONROCCQ

Membres

Guy d'ALES

Coralie ARRUEGO

Ann BAUGAS

Christophe PITEL

Dominique DELIVET

Paul GENEST

Sophie de GIBON

Emmanuelle LEGRAND

Henri LEHUGEUR

Didier LEMONNIER

Isabelle NEZET

Philippe OUVRARD

Philippe PIARD

Fabienne ROYER-COCAIN

Christel POIROT

Faits marquants

1/ Depuis 2019 Val ès dune propose 12 bourses au permis annuelles de 500 € chacune. Elles sont versées en compensation de la réalisation de 35 heures de travail sur le territoire. **Le Conseil communautaire a décidé de subventionner la réalisation de 15 bourses au permis annuelles ainsi que la passation d'une convention de partenariat avec la Mission Locale Caen la Mer Calvados Centre.**

2/ **Une chargée d'accueil** est venue renforcer l'équipe de la Maison de services au public (MSAP) le 1^{er} décembre 2022.

3/ Bilan d'activité de la MSAP :

- Entre janvier et décembre 2022, la structure compte 2459 visites et 5335 accompagnements. Les actions ont majoritairement été effectuées en présentiel.
- Top 5 des thématiques d'accompagnement individuel : retraite personnelle, solidarité/insertion auprès de la CAF, immatriculation de véhicule, social/solidarité/retraite auprès d'un partenaire local et prestations complémentaires auprès de la CNAM.
- #Avenir et expérimentation de délocalisation d'une partie du dispositif.

- Réunions d'échange réseau professionnel avec l'agence de l'orientation et divers partenaires (Pôle emploi, Mission Locale, rectorat, lycée Jules Verne...).
- Action du 18 octobre 2022 pour favoriser le recrutement dans les secteurs du transport et de la logistique.
- Journées de formation et réunions autour du déploiement de l'Espace Public Numérique.
- Conseillère numérique : enquête publique, rencontres partenaires, ateliers numériques et informatiques, accompagnements individuels.



4/ La commission a également engagé les actions suivantes :

- Réflexion sur une meilleure identification des Relais Petite Enfance du territoire ;
- Suite à la présentation du bilan d'activités 2022 de l'ADMR : constat d'une diminution du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire dans les prochaines années qui pourraient engendrer des difficultés à trouver un mode d'accueil ;
- Rencontres avec des porteurs de projets de micro-crèches ;
- Travail collaboratif sur la Convention territoriale globale (CAF, acteurs du territoire, ...), rédaction d'un diagnostic, réflexion sur les moyens, les conséquences, les perspectives et les besoins du territoire ;
- Réflexion sur le dispositif d'accompagnement et d'aide au financement du BAFA.

COMMISSION COMPLEXE AQUATIQUE ET FORME

Président : Éric MARGERIE

Membres

Emmanuelle BOURLÉ
Christian CALLEJAS
Franck FOUQUES
Pascal GIRARD
Richard MARTIN
Caroline MOREL
Fanny NORMAND
Delphine PHILIBERT
Alexandre PIGEONNIER
Sylvie RENAULT
Florence SERANDOUR

Faits marquants

- 1/ Depuis le 1^{er} janvier 2022, dunéo est **exploité sous forme de délégation de service public par la société Récréa.**
- 2/ Le 17 juin 2022, **le bassin extérieur nordique de l'espace aquatique a été inauguré.**



COMMISSION TOURISME, CULTURE, PATRIMOINE ET ANIMATION COMMUNAUTAIRE

Présidente : Régine ÉNÉE

Membres

Gaëlle ANNE

Coralie ARRUEGO

Isabelle CARPENTIER

Joël DUGUEY

Sophie GONZALEZ

Nicole GRENIER

Florence GUERIN

Olivier HAUGUEL

Marie-Laure HEUZEY

Martine JULIEN

Laurette LETOREY

Magali LONCLE

Richard MARTIN

Laurence MORIN

Yohann NEVEU

Marjorie TARGAT

Jean-Paul VANNESTE.

Faits marquants

1/ En 2022 l'Office de Tourisme a organisé la 8^{ème} édition de la fête médiévale « Guillaume en Val ès dunes » autour de la thématique des Vikings. Deux concerts ont été programmés pour la première fois de l'histoire des Médiévales. A l'affiche également, des reconstitutions historiques, des jeux et spectacles, un marché médiéval et des démonstrations de savoir-faire ancestraux comme la fauconnerie ou le lancer de couteaux. La fréquentation a souffert de la météo peu clémente le samedi mais a été excellente le dimanche, avec environ 5 000 personnes au rendez-vous.



2/ L'Office de Tourisme, fidèle à sa programmation, a également organisé :

- 4 concerts dont 1 apéro rock
- 3 randonnées
- 2 escapades natures dans les marais
- 8 visites et animations
- 1 journée éco-responsable de sensibilisation au développement durable
- 1 festival de théâtre avec 3 représentations publiques et 1 pour les scolaires
- 1 projection de cinéma plein air.

3/ L'association Pom musique dispense les cours de musique aux élèves de Val ès dunes et des communes limitrophes. En 2022 elle a connu des difficultés de mobilisation de la part de ses bénévoles et un besoin d'actualiser son offre par le biais de projets pédagogiques, de renforcement de la pratique de la musique et l'ouverture vers des partenariats avec les écoles du territoire.

Le Conseil communautaire a décidé de ne pas reprendre en régie l'école de musique, mais lui a offert son soutien par le biais de subventions. Une nouvelle présidente et un nouveau bureau ont été élus le 25 avril 2022.



COMMISSION TRANSITION ENERGETIQUE ET MILIEUX NATURELS

Président : Laurent DECLERCK

Membres

Coralie ARRUEGO

Alain BOHEME

Emmanuelle BOURLÉ

Laurent DUVAL

Gilbert GEMY

Pascal GIRARD

Thierry LECOQ

Emmanuelle LEGRAND

Paul MARIE

Laurence MORIN

Nathalie STALLIN.

Faits marquants

1/ Dans le cadre de la réalisation du cheminement en platelage bois du marais Natura 2000, **le Conseil communautaire a décidé d'acheter à la commune de Moul-Chicheboville une parcelle** située sur le territoire de Bellengreville au prix de 3 000 € correspondants au prix des frais de notaire.

L'entreprise Lafosse et fils a été retenue pour la réalisation du platelage ainsi que du belvédère pour un montant total de 98 061 € HT.



2/ **L'Esace conseil France Rénov'** a été présenté en séance aux conseillers communautaires par Biomasse Normandie afin de les encourager à communiquer sur ce dispositif.

COMMISSION TRANSPORTS ET POLITIQUE VELO

Présidente : Alexandra LÉPINAY

Membres :

Stéphane AMILCAR

Brigitte FIQUET-ASSIRATI

Nicolas GENS

Siegfried GLESSMER

Ludovic GRANDVAL

Damien HAUGUEL

Guillaume LECOEUR

Patricia LECOMTE

Sylvie SALLÉ.

Faits marquants

1/ Lancé en décembre 2021, le **schéma directeur cyclable est un document stratégique de référence et de programmation permettant d'organiser le développement de l'usage du vélo** sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2037.

Dans ce cadre une étude a été initiée en lien étroit avec les communes, les partenaires publics, les administrés et les associations. Elle visait à établir un diagnostic de l'existant, un recensement des attentes, à créer un réseau cyclable continu, maillé, sécurisé et homogène, dans les zones rurales-périurbaines et autour des principales polarités de déplacement.

Cette démarche a donné lieu à partir de juin 2022 à de nombreux échanges avec les maires et les membres du copil mobilité.



Le schéma directeur cyclable, présenté en séance par le cabinet CODRA, a été validé par l'ensemble des Conseillers communautaires. Ce document sans contrainte juridique est évolutif et pourra être adapté en fonction des opportunités de financement, foncières et des contraintes budgétaires.

COMMISSION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Président : Jacques-Yves QUIN

Membres :

Gilbert GEMY

Jean-Yves MAUBANT

Guillaume LECOEUR

James LEJEUNE

Nicole GRENIER

Jean-Pierre QUILLET

Laurent DUVAL

Christophe CLÉMENT

Henri LEHUGEUR

Alexandre PIGEONNIER

Joël DUGUEY

Pascal GIRARD

Michel BIZET

Didier LEMONNIER

Alain BOHEME

Laurent DUVAL

Michèle MOTYKA.

Faits marquants

1/ **L'obligation d'élaboration et d'adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** incombe à la collectivité ou au groupement de collectivités qui détient la compétence obligatoire en matière de collecte des déchets. La prévention des déchets consiste à éviter, réduire, retarder l'abandon d'un objet et à en limiter la nocivité. Elle est complémentaire de la collecte sélective dans une gestion optimisée des déchets.

De part l'importance de ses enjeux et la transversalité d'un tel programme, la mise en place d'une politique de prévention des déchets implique de grands changements.

Le PLPDMA est une déclinaison opérationnelle du programme national et du volet prévention du plan régional de prévention et de gestion des déchets. Il permet de territorialiser et de détailler des objectifs de prévention, et de définir des actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

L'objectif principal est de réduire en 10 ans (entre 2020 et 2030), a minima de 15% la production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la collectivité évaluée au démarrage du programme.

Pour la période de septembre 2022 à décembre 2023, le **budget total envisagé pour Valès dunes s'élève à 22 865€.**

Le Conseil communautaire a adopté et approuvé la mise en œuvre du PLPDMA tel que présenté en séance.

2/ A compter du 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes aura l'obligation de traiter à la source les biodéchets. Cette nouvelle contrainte légale aura des répercussions sur le fonctionnement d'Otri y compris financièrement. Afin d'anticiper ces conséquences, Val ès dunes s'est fait accompagner par le cabinet Calia Conseil et Biomasse Normandie pour étudier les solutions envisageables.

Le Conseil communautaire a approuvé la mise en place du tri des biodéchets à la source sur l'ensemble de son territoire au plus tard le 31/12/2023 et a décidé de retenir l'un des deux scénarios de collecte présentés en séance par les cabinets de conseil.

Il a également décidé d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative sur tout le territoire de la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2026.



3/ **L'étude de faisabilité sur la réalisation d'une ressourcerie a été déclarée sans suite** pour motif d'intérêt général, en raison de l'absence de concurrence. Il a été précisé en séance de conseil communautaire que le projet était reporté et non abandonné.

4/ **La mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels** est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Afin de répondre à cette obligation, la Communauté de communes a renforcé sa démarche de prévention en établissant ce document d'évaluation des risques professionnels applicable aux services de la déchèterie.

5/ Par délibération en date du 8 avril 2021, la Communauté de communes Val ès dunes a conclu deux conventions d'accès à la déchèterie de Moul-Chicheboville pour les habitants de Caen la Mer et Lisieux Agglomération, historiquement rattachées au SMEOM de la région d'Argences. La Communauté urbaine Caen la Mer a exprimé sa volonté de mettre fin à cette convention d'accès avant son terme au 31 décembre 2023.

Le Conseil communautaire a accordé à Caen la Mer la fin anticipée à la convention d'accès à la déchèterie Otri avec effet au 1^{er} janvier 2023.

COMMISSION TEMPORAIRE CREATION D'UN NOUVEAU SIEGE ADMINISTRATIF

Président : Philippe PESQUEREL

Membres :

Dominique DELIVET

Marie-Françoise ISABEL

Jacques-Yves OUIN

Ann BAUGAS

Sophie DE GIBON

Eric DUVAL

Michèle MOTYKA

Stéphane AMILCAR

Philippe PIARD

Henri LEHUGEUR

Sylvie SALLE

Joël DUGUEY

Patricia LECOMTE

Didier LEMONNIER

Laurence MORIN

Jean-Pierre FORGEAS

Faits marquants

1/ Le développement de la Communauté de communes et les prises de compétences impliquent des recrutements pour renforcer les équipes ou créer de nouveaux postes.

Les locaux actuellement occupés, ne pouvant plus être réaménagés ou agrandis, rendent difficiles le recrutements de nouveaux agents.

Une première étude a été engagée à l'issue de laquelle le projet d'acheter les anciens locaux de l'entreprise CAP MECA a été abandonné.

De nouvelles études sont menées pour la construction d'un siège qui pourrait se situer allée de Val ès dunes à Argences.



AUTRES ACTIONS

RESSOURCES HUMAINES

1/ La Communauté de communes est amenée à solliciter la mise à disposition de personnels des communes lors de l'organisation de divers événements. **Le Conseil communautaire a décidé d'établir une convention de mise à disposition de personnel communal avec les communes volontaires**, selon des modalités prévues.

2/ Le Conseil communautaire a instauré le règlement de télétravail par délibération le 10 septembre 2020. Après deux années d'utilisation, **le Conseil communautaire, vu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion, a décidé d'approuver les modifications au règlement de télétravail comme suit :**

- Localisation :
 - Au domicile habituel des agents
 - Ou sur tout autre lieu/résidence privé (ex : maison secondaire) dans la limite d'une heure de déplacement entre le lieu de télétravail et le lieu de travail habituel
 - Ou un local professionnel, distinct de ceux de l'employeur et du lieu d'affectation de l'agent à titre dérogatoire. Dans cette situation, les frais de location seront à la charge de l'agent.

- Fréquence de télétravail :
 - Un jour fixe par semaine
 - 25 flottants par an
 - Un jour fixe hebdomadaire et 25 jours flottants par an

- Cas particuliers :
 - Augmentation du nombre de jours en télétravail sur demande de l'agent ou de l'employeur, et après

- avis du médecin du travail, pour une durée de 6 mois maximum (renouvelables sans limitation dans les mêmes conditions) dont l'état de santé, handicap ou l'état de grossesse le justifie ;
- S'agissant des femmes enceintes, il est possible de déroger à la règle des trois jours de télétravail maximum, à la demande des agents.
- S'agissant des proches aidants, à la demande de l'agent concerné, et sous réserve que ses activités soient télétravaillables, l'agent pourra être autorisé à télétravailler au-delà des trois jours hebdomadaires. Cette autorisation aura une durée de trois mois, renouvelable.
- Augmentation du nombre de jours en télétravail sur demande de l'agent ou l'employeur en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site (autorisation temporaire), par exemple lors de crise sanitaire, raison climatique, grève...

ASSOCIATION POUR LA FINALISATION DU CONTOURNEMENT SUD DE CAEN

1/ Pour désengorger le périphérique Sud de Caen du trafic du transit, un contournement a été engagé avec deux barreaux routiers déjà réalisés. Il manque 8,5 kilomètres pour finaliser ce contournement, d'autant plus nécessaires que le viaduc de Calix connaîtra des travaux, qu'un pôle de logistique au sud de Caen se développe, que des actions sont engagées pour repenser le partage de l'espace public au profit des modes doux et enfin que l'attractivité économique des territoires dépend de la facilité et du temps d'accès à Caen.

Afin de promouvoir et de favoriser par tout moyen auprès des pouvoirs publics la réalisation effective de la finalisation du contournement Sud de Caen, il a été proposé la création d'une association composée de deux collèges : un collège A composé de membres actifs, représentants des collectivités locales, élus au sein de leur assemblée délibérante respective (60% des voix), et un collège B composé de membres sympathisants (entreprise, chambres consulaires, autres organisations professionnelles, élus non désignés par délibération, parlementaires, associations, personnes physiques...) (40% des voix).

Le Conseil d'Administration élu au sein de l'AG de l'association sera composé de 10 membres répartis en 6 membres du collège A et 4 membres du collège B.

Les moyens d'action de l'a

Les moyens d'action de l'association reposeront sur toute action de communication, de médiatisation, de lobbying visant à interpeller les responsables politiques et administratifs sur la nécessité de ce contournement et la création d'un barreau routier.

Le Conseil communautaire a approuvé les statuts de l'association pour la finalisation du contournement Sud de Caen et a décidé d'y adhérer en désignant M. Philippe Pesquerel pour siéger au sein de l'assemblée générale de cette association.

COMMUNICATION

1/ **L'ensemble des supports de communication créés et développés en 2021 par le service ont été alimentés et mis à jour** (journal de Val ès dunes, informations aux mairies, réseaux sociaux, sites internet, relations presse, affichage...).

2/ **Les sites internet de la Communauté de communes et de l'Office de Tourisme ont été entièrement actualisés.** Celui de la CDC a été adapté pour entrer en conformité avec les nouvelles règles de publicités des actes pris par les collectivités et leurs groupements.

3/ Un **compte Instagram** a été créé pour l'Office de Tourisme.

4/ **L'amélioration de la signalétique** a été poursuivie sur l'ensemble des structures, notamment à l'école de musique Pom et les quais de la déchèterie Otri.

Crédits photos : CDC Val ès dunes, Jérôme Hamon.

